



**Monsieur Jean-Baptiste Lemoyne**  
**Ministre**

Secrétariat d'État chargé du Tourisme  
27 rue de la Convention,  
75732 Cedex 15 PARIS

*Perigueux, le 13 octobre 2021*

**MARIE-CLAUDE**  
**VARAILLAS**

---

SENATRICE  
DE  
LA DORDOGNE

VICE-PRESIDENTE  
COMMISSION D'AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE ET DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE

MEMBRE DE LA DELEGATION AU  
DROIT DES FEMMES

---

CONSEILLERE  
DEPARTEMENTALE

CANTON ISLE MANOIRE

Monsieur le Ministre,

J'ai été récemment alertée par Monsieur Stéphane Mottier, Président du syndicat départemental d'Hôtellerie de Plein Air de Dordogne sur la procédure de révision des Plans de Prévention des Risques (PPRI) de la Vézère soumis à enquête publique à partir du 14 octobre.

Les enjeux et conséquences de cette révision pour les campings de Dordogne et l'économie globale du tourisme suscite leur vive préoccupation car le nouveau règlement imposerait la mise en place obligatoire par les exploitants d'un plan d'intervention opérationnel visant le retrait des résidences mobiles de loisirs en cas de crue annoncée. IL s'orienterait également à terme vers une interdiction totale d'installation de nouveaux hébergements locatifs dans les campings situés en zone rouge inondation.

Une telle approche de la révision du PPRI de la Vézère engage la survie et la pérennité de 72 établissements d'hôtellerie de plein air, représentant 8 000 emplacements. A terme, l'économie locale du département pourrait donc être particulièrement impactée par une baisse de capacité d'accueil et de fréquentation. Aujourd'hui, ce sont 200 campings qui sont implantés en Dordogne et accueillent 620 000 clients, soit environ 4 millions de nuitées, générant un chiffre d'affaires de 127 100 000 euros.

Consciente de la nécessité de mettre en œuvre des plans de prévention des risques afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes, je souhaite attirer votre attention sur la nécessité de trouver pour ce dossier le bon équilibre entre réduction de la vulnérabilité et préservation de l'activité économique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

**Marie-Claude VARAILLAS**

« ESPACE LOUIS ARAGON », 1 PLACE DU 8 MAI 1945 – 24000 PERIGUEUX  
15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06

\*

mc.varaillass@senat.fr - 06 33 36 06 85